

États financiers résumés de

**Commission scolaire des
Hautes-Rivières**

30 juin 2017

Commission scolaire des Hautes-Rivières

30 juin 2017

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés..... 1

États financiers résumés

État résumé des résultats 2

État résumé de l'excédent accumulé 3

État résumé de la situation financière..... 4

Notes complémentaires aux états financiers résumés 5-17

Renseignements complémentaires

Revenus Annexe A

Charges par champ d'activité Annexe B

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du conseil des commissaires de
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2017, l'état résumé des résultats et l'état résumé de l'excédent accumulé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers résumés, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'exercice terminé le 30 juin 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 27 septembre 2017. Ni ces états financiers ni les états financiers résumés ne reflètent les incidences d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

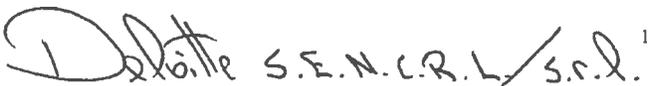
La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Le 27 septembre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108263

Commission scolaire des Hautes-Rivières

État résumé des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
Revenus (Annexe A)		
Subvention de fonctionnement du MEES	148 251 913	139 446 227
Autres subventions et contributions	770 608	599 091
Taxe scolaire	42 043 543	41 740 292
Droits de scolarité et frais de scolarisation	393 914	290 867
Ventes de biens et services	14 228 018	13 870 455
Revenus divers	1 105 437	330 981
	206 793 433	196 277 913
Charges par champ d'activité (Annexe B)		
Activités d'enseignement et de formation	106 729 895	101 281 715
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	44 459 892	41 854 221
Services d'appoint	20 937 468	20 566 951
Activités administratives	7 738 228	7 311 788
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	19 378 660	19 019 344
Activités connexes	5 612 690	4 921 445
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(434 723)	518 268
	204 422 110	195 473 732
Excédent de l'exercice	2 371 323	804 181

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

État résumé de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
Excédent accumulé au début	12 735 445	11 931 264
Excédent de l'exercice	2 371 323	804 181
Excédent accumulé à la fin	15 106 768	12 735 445

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

État résumé de la situation financière

au 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	-	10 474 442
Subvention de fonctionnement à recevoir	15 653 004	12 207 173
Subvention à recevoir - Financement	33 105 323	35 353 234
Subventions à recevoir affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	1 200 000
Taxe scolaire à recevoir	3 606 426	3 478 566
Débiteurs (note 4)	1 961 504	1 900 243
Stocks destinés à la revente	95 547	106 365
Autres actifs	6 000	-
	54 427 804	64 720 023
Passifs		
Découvert bancaire	902 637	-
Emprunts temporaires (note 5)	3 200 000	-
Créditeurs, frais courus à payer et autres passifs (note 6)	31 559 139	32 218 467
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 152 293	3 011 535
Revenus perçus d'avance (note 7)	1 359 737	1 044 711
Provision pour avantages sociaux (note 8)	8 330 993	8 765 716
Passif au titre des sites contaminés	119 239	142 520
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	137 606 166	137 481 833
	186 230 204	182 664 782
Dette nette	(131 802 400)	(117 944 759)
Éventualités et obligations contractuelles (notes 12 et 15)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	146 038 463	129 745 606
Stocks de fournitures	696 506	695 600
Charges payées d'avance	174 199	238 998
	146 909 168	130 680 204
Excédent accumulé	15 106 768	12 735 445

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

Pour la Commission scolaire

....., présidente

....., directeur général

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

1. Statuts

La Commission scolaire des Hautes-Rivières (la « Commission scolaire ») est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques.

2. États financiers résumés

Les états financiers résumés comprennent les informations financières historiques qui sont tirées des états financiers complets et sont moins détaillées que ces derniers.

Ils comprennent des données regroupées, les principaux totaux partiels et totaux des états financiers complets correspondants et des informations tirées des notes complémentaires des états financiers complets. Ils ne comprennent pas les renseignements complémentaires des charges par nature et certains autres renseignements complémentaires inclus dans les états financiers complets.

3. Méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, certains frais courus à payer et autres passifs, la provision pour avantages sociaux et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont constatés dans l'exercice où elles sont dûment autorisées par le Ministère, soit lors du vote annuel des crédits et où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À moins d'indications contraires, les revenus de subventions du MEES ne sont pas reportés.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

3. Méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet le 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de la taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Instruments financiers

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2017 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

3. Méthodes comptables (suite)

Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée au résultat de l'exercice.

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour l'exercice par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour atteindre le montant du capital à payer à l'échéance.

Passifs

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à ce titre s'ils sont assortis de stipulations.

À l'exception des allocations consenties aux fins du perfectionnement, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés, sauf indications contraires.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) dus aux employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

3. Méthodes comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimative suivantes :

Aménagements	10 ou 20 ans
Bâtiments	35 à 50 ans
Améliorations et transformations majeures	25 à 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

3. Méthodes comptables (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

4. Débiteurs

	2017	2016
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers	1 044 338	918 906
Avances à des employés	5 325	15 937
Taxes à la consommation	625 125	606 882
Autres ventes de biens et services	940 454	949 615
	2 615 242	2 491 340
Moins : provision pour créances douteuses	653 738	591 097
	1 961 504	1 900 243

5. Emprunts temporaires

Le montant mensuel maximal d'emprunts temporaires que la Commission scolaire peut contracter est établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Au 30 juin 2017, le crédit autorisé est de 57 192 002 \$ sous forme de billets, de découvert bancaire, d'ouvertures de crédit au taux de base (2,70 % au 30 juin 2017) ou d'acceptations bancaires. Les emprunts temporaires sont garantis par une cession des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

6. Crédoiteurs, frais courus à payer et autres passifs

	2017	2016
	\$	\$
Salaires et charges sociales	17 798 291	22 723 810
Fournisseurs et retenues sur contrats	8 851 770	6 009 513
Intérêts courus	829 352	702 281
Fonds à destination spéciale	1 743 238	1 514 991
Autres	2 336 488	1 267 872
	31 559 139	32 218 467

7. Revenus perçus d'avance

	2017	2016
	\$	\$
Taxe scolaire perçue d'avance	561 779	497 707
Revenus des usagers	455 066	362 855
Subvention reportée	342 892	184 149
	1 359 737	1 044 711

8. Provision pour avantages sociaux

	2017	2016
	\$	\$
Congés de maladie	1 636 843	1 752 193
Vacances	4 088 593	4 109 964
Heures supplémentaires accumulées	172 763	176 478
Indemnités de départ	133 367	159 255
Assurance-traitement	890 269	976 082
Autres congés sociaux	169 724	316 025
Contributions de l'employeur sur les avantages sociaux	1 239 434	1 275 719
	8 330 993	8 765 716

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

9. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2016	Émission de l'exercice	Remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2017
	%	\$	\$	\$	\$	\$
Billets						
2011-2017	3,42	12 813 000	10 761 000	-	513 000	10 248 000
2013-2018	2,19	31 500 000	26 718 000	-	1 594 000	25 124 000
2013-2023	2,87	2 350 000	2 040 000	-	155 000	1 885 000
2013-2023	3,30	10 400 000	9 568 000	-	416 000	9 152 000
2014-2018	2,09	7 215 000	6 204 000	-	1 011 000	5 193 000
2014-2017	1,55	1 110 000	370 000	-	370 000	-
2014-2024	3,27	23 285 000	21 182 000	-	2 103 000	19 079 000
2015-2019	1,21	19 985 000	19 985 000	-	799 000	19 186 000
2015-2018	0,97	1 281 000	854 000	-	427 000	427 000
2016-2032	3,21	12 600 000	12 600 000	-	504 000	12 096 000
2016-2025	2,22	24 870 000	24 870 000	-	2 448 000	22 422 000
2016-2024	2,15	1 400 000	1 400 000	-	-	1 400 000
2016-2019	1,19	1 488 000	1 488 000	-	496 000	992 000
2017-2027	2,75	9 400 000	-	9 400 000	-	9 400 000
2017-2020	1,22	1 512 000	-	1 512 000	-	1 512 000
		161 209 000	138 040 000	10 912 000	10 836 000	138 116 000
Frais reportés liés à la dette à long terme						
			(558 167)	(66 846)	(115 179)	(509 834)
			137 481 833	10 845 154	10 720 821	137 606 166

Les dettes obligataires étaient assorties d'un fonds d'amortissement créé à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et déposées en fidéicommissaires entre les mains du ministère des Finances pour pourvoir au paiement du capital des obligations échues en 2017.

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, lesquels viennent à échéance de 2017 à 2032.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

9. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

Les versements en capital à effectuer sur les billets au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2018	44 781 000
2019	12 153 000
2020	24 264 000
2021	6 172 000
2022	6 172 000
2023 et suivants	44 574 000

10. Immobilisations corporelles

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 716 308	-	1 716 308	1 722 308
Aménagements	7 815 315	2 012 001	5 803 314	5 544 060
Bâtiments	199 913 717	124 475 006	75 438 711	62 491 941
Améliorations et transformations majeures	64 318 199	9 078 944	55 239 255	51 329 604
Matériel et équipement	12 645 132	7 024 653	5 620 479	6 235 408
Équipement spécialisé relié à l'éducation	2 807 831	1 175 430	1 632 401	1 756 610
Réseaux de télécommunications	1 553 606	965 611	587 995	665 675
	290 770 108	144 731 645	146 038 463	129 745 606

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement, soit 194 595 \$ (166 464 \$ en 2016) pour des aménagements, 22 761 991 \$ (6 841 070 \$ en 2016) pour des bâtiments et 2 428 158 \$ (2 331 398 \$ en 2016) pour des améliorations et transformations majeures.

11. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les taux de cotisation sont les suivants : un taux de 11,05 % (11,12 % en 2016) de la masse salariale pour le RREGOP, un taux de 15,03 % (14,38 % en 2016) pour le RRPE et un taux de 8,08 % (7,25 % en 2016) pour le RRE. Aucune charge n'est comptabilisée aux résultats de la Commission scolaire, car elle est assumée directement par le ministère des Finances du Québec.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

12. Éventualités

Au 30 juin 2017, la Commission scolaire fait l'objet de griefs collectifs déposés par un groupe d'employés qui visent le besoin de soutien lors de l'intégration de certains élèves en difficultés dans les classes régulières. La direction a comptabilisé une provision dans les états financiers qu'elle juge être suffisante afin de faire face aux pertes éventuelles découlant du règlement de ces griefs. À la date des états financiers, il est impossible de prévoir le dénouement de ces griefs. Tout écart entre le montant comptabilisé aux états financiers et le montant du règlement final de cette éventualité sera imputé à l'excédent (déficit) de l'exercice au cours duquel aura lieu le règlement.

Une poursuite de 400 000 \$ a été intentée contre la Commission scolaire par un parent d'élève. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que la Commission scolaire pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers, car les gestes reprochés sont couverts par une assurance.

Le tribunal a confirmé, en avril dernier, l'autorisation du recours collectif en dommages et intérêts concernant la gratuité scolaire. À ce jour, la Commission scolaire n'est pas encore en mesure d'estimer le montant du passif éventuel.

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

	2017	2016
	\$	\$
<i>Actif</i>		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Subventions de fonctionnement à recevoir	15 546 466	12 168 272
Subventions à recevoir - Financement	33 105 323	35 353 233
Autres subventions	106 539	4 071
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
Débiteurs	-	34 830
Agence du Revenu du Québec		
Débiteurs	444 390	395 203
Financement Québec		
Frais reportés liés à la dette à long terme	509 834	558 167
Autres organismes		
Débiteurs	189 363	151 131

Commission scolaire des Hautes-Rivières
Notes complémentaires aux états financiers résumés
30 juin 2017

13. Opérations entre apparentés (suite)

	2017	2016
	\$	\$
<i>Passif</i>		
Agence du Revenu du Québec		
Créditeurs	3 599 498	4 368 836
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Passif environnemental	119 239	142 520
Revenus perçus d'avance	342 892	184 149
Financement Québec		
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	35 372 000	37 479 000
Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	71 592	75 761
Fonds de financement		
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	102 744 000	100 561 000
Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	757 540	626 520
Autres organismes		
Créditeurs	288 088	437 232
<i>Résultats - revenus</i>		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Subvention de fonctionnement	150 476 543	141 575 452
Fonds de développement du marché du travail - MTESS		
Autres subventions	770 608	568 847
Autres organismes		
Subventions tenant lieu de taxe	63 833	63 373
Droits et intérêts	3 570	2 345
<i>Résultats - charges</i>		
Réparties entre les différents champs d'activité		
Hydro-Québec	2 384 026	2 425 508
Financement Québec - service de la dette	980 000	1 535 779
Ministère des Finances	6 293 206	6 080 327
Autres organismes	453 822	370 130
Fonds de financement - service de la dette	2 524 898	1 810 715

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

14. Gestion du risque et instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à des obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions est réduit au minimum puisque ces sommes sont à recevoir des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin 2017.

	2017	2016
	\$	\$
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	753 103	706 218
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	34 536	27 668
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	41 668	52 149
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 160 810	1 098 423
	1 990 117	1 884 458
Provision pour créances douteuses	653 738	591 097
Total des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 336 379	1 293 361

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses créditeurs, frais courus à payer et autres passifs, ses revenus perçus d'avance, sa provision pour avantages sociaux, ses emprunts temporaires et ses dettes à long terme.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

14. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

30 juin 2017	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs, frais courus à payer et autres passifs	25 593 755	4 062 253	87 880	72 013	29 815 901
Dettes à long terme	44 781 000	36 417 000	12 344 000	44 574 000	138 116 000
Provision pour avantages sociaux	5 872 973	438 679	-	2 019 341	8 330 993
	76 247 728	40 917 932	12 431 880	46 665 354	176 262 894

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à leur valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

15. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles ci-dessous :

- a) La Commission scolaire a signé des contrats de location d'équipement et de locaux venant à échéance entre 2018 et 2021. Les déboursés futurs totalisent 1 048 271 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2018	318 387
2019	302 204
2020	290 567
2021	137 113

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2017

15. Obligations contractuelles (suite)

- b) La Commission scolaire a également signé des contrats d'approvisionnement de services venant à échéance entre 2018 et 2022. Les déboursés futurs totalisent 55 290 593 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2018	12 482 624
2019	10 585 973
2020	10 659 282
2021	10 704 817
2022	10 857 897

- c) La Commission scolaire a signé des contrats de réaménagement de certaines écoles pour un montant de 21 908 523 \$ au 30 juin 2017.

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Renseignements complémentaires - Revenus

Exercice terminé le 30 juin 2017

Annexe A

	2017	2016
	\$	\$
Subventions de fonctionnement du MEES		
Subvention de fonctionnement	128 744 577	120 336 531
Subvention pour le service de la dette	14 239 889	14 056 819
Subvention pour le transport scolaire	5 267 447	5 052 877
	148 251 913	139 446 227
Autres subventions et contributions		
Subvention du MTESS - Formation professionnelle	-	402 643
Subvention du MTESS - Formation générale des adultes	166 530	166 203
Subventions du gouvernement provincial	604 078	30 245
	770 608	599 091
Taxe scolaire	42 043 543	41 740 292
Droits de scolarité et frais de scolarisation		
Droits de scolarité entre commissions scolaires	-	41 166
Droits chargés - Effectifs adultes	79 328	70 069
Droits chargés - Cours en formation professionnelle	223 260	89 966
Droits chargés - Cours pour autres types de formation	75 053	82 704
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec	16 273	6 962
	393 914	290 867
Ventes de biens et services		
Fournitures et matériel scolaire	396 448	530 387
Surveillance et transport du midi	1 323 697	1 201 341
Service de garde	6 667 413	6 742 776
Autres activités chargées aux usagers	3 374 858	2 783 258
Autres ventes de biens et services	2 465 602	2 612 693
	14 228 018	13 870 455
Revenus divers		
Intérêts, pénalités et frais de retard	752 709	715 715
Location d'immeubles ou de biens meubles	169 543	156 944
Subvention - Financement (passif au titre des sites contaminés - réévaluation)	20 598	(669 508)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	162 587	127 830
	1 105 437	330 981
	206 793 433	196 277 913

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Renseignements complémentaires - Charges par champ d'activités

Exercice terminé le 30 juin 2017

Annexe B

	2017	2016
	\$	\$
Activités d'enseignement et de formation		
Éducation préscolaire	8 354 026	8 055 322
Enseignement primaire	48 814 246	45 444 200
Enseignement secondaire général	24 570 264	24 191 068
Formation professionnelle	8 076 259	7 590 492
Enseignement particulier	14 429 366	13 622 120
Formation des adultes	2 485 734	2 378 513
	106 729 895	101 281 715
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Gestion des écoles et des centres	12 938 485	12 394 493
Moyens d'enseignement	3 989 687	3 885 233
Services complémentaires, pédagogiques et de formation d'appoint	22 226 806	20 760 781
Animation et développement pédagogique	1 724 752	1 716 455
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	541 589	489 046
Activités sportives, culturelles et sociales	3 038 573	2 608 213
	44 459 892	41 854 221
Services d'appoint		
Transport scolaire	12 115 851	11 858 929
Service de garde	8 821 617	8 708 022
	20 937 468	20 566 951
Activités administratives		
Conseil des commissaires et comités	217 010	202 349
Gestion	5 454 991	5 135 826
Services corporatifs	1 972 421	1 916 290
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	93 806	57 323
	7 738 228	7 311 788
Activités relatives aux biens meubles et immeubles		
Entretien et amortissement des biens meubles	3 223 953	3 018 487
Conservation et amortissement des biens immeubles	7 568 260	7 118 332
Entretien ménager	4 946 065	4 797 124
Consommation énergétique	3 140 332	3 211 080
Location d'immeubles	172 894	237 664
Protection et sécurité	139 414	158 123
Améliorations, transformations et rénovations majeures non capitalisables	187 742	478 534
	19 378 660	19 019 344

Commission scolaire des Hautes-Rivières

Renseignements complémentaires - Charges par champ d'activités (suite)

Exercice terminé le 30 juin 2017

Annexe B

	2017	2016
	\$	\$
Activités connexes		
Financement	3 552 164	3 556 870
Projets spéciaux	411 853	376 824
Rétroactivité	1 331 817	1 556 276
Droits de scolarité et ententes	16 662	48 862
Prêts de services	160 548	4 346
Variation des provisions	139 646	(621 733)
	5 612 690	4 921 445
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(434 723)	518 268
	204 422 110	195 473 732